

Comité de conjoncture du 28 novembre 2018

Communiqué par: ministère de l'Économie

Présidée par la secrétaire d'État à l'Économie, Francine Closerer, le Comité de conjoncture a analysé en date du 28 novembre 2018 la situation du marché du travail du mois d'octobre 2018 et la situation conjoncturelle nationale.

Pour le mois de décembre 2018, le nombre de demandes introduites en matière de chômage partiel a diminué d'une unité par rapport au mois précédent. Au total, 15 entreprises ont introduit une demande d'octroi de chômage partiel afin de pouvoir bénéficier des dispositions de cette mesure au cours du mois prochain. Après analyse des dossiers soumis, le Comité de conjoncture a statué favorablement sur 13 demandes, la décision finale de l'attribution de ce soutien aux entreprises temporairement confrontées à une situation conjoncturelle difficile, incombant au Conseil de gouvernement.

Dans ces entreprises concernées, il est attendu que sur un effectif total de 1.293 personnes, 821 salariés travaillent à horaire réduit. Les dépenses à charge du Fonds pour l'emploi pour le mois de décembre 2018 sont de 1.005.800 euros au cas où l'ensemble des entreprises concernées profiterait pleinement des régimes de chômage partiel accordés.

La prochaine réunion du Comité de conjoncture est fixée au mercredi 19 décembre 2018.